

Schælcher, le 11/03/2019

L'Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Physique Chimie

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Rectorat

Division

Bureau

Dossier suivi par
Emery Eric
Téléphone
05.96.52.26.82
Fax
05.96.52.27.29
Mel
eric.emery
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville 97279 Schoelcher cedex Je vous joins une note ministérielle.

Elle précise que l'introduction de l'électricité en seconde et première (en même temps) pose un problème car les élèves qui seront l'an prochain en première n'auront pas fait d'électricité en seconde et risquent donc d'être en difficulté.

Le ministère demande donc aux professeurs qui enseignent en seconde de traiter dès cette année la partie « Signaux et Capteurs » des nouveaux programmes de seconde.

Il s'agit de la loi des nœuds, la loi des mailles, la caractéristique tensioncourant d'un dipôle. Résistance et systèmes à comportement de type ohmique. Loi d'Ohm.

Vous pouvez ne pas traiter le dernier thème sur les capteurs électriques puisqu'il nécessite des microcontrôleurs que vous n'avez pas encore.

Vous pouvez traiter tout cela uniquement de manière expérimentale en séance de travaux pratiques (3 séances devraient suffire).

En fonction de votre progression actuelle, il faudra donc remplacer 3 séances de TP sur les programmes actuels (de préférence sur des parties qui ont disparu où qui sont moins importantes dans le nouveau programme de première générale) par 3 séances de TP sur l'électricité.

ERIC EMERY
IA-IPR de Physique-Chimie